Vol. XV. Saint-Boniface, Manitoba, 29 Juillet 1886 No. 41.

ABONNEMENTS :

Canada et Etats-Unis - - $1.00
Europe (compris le port) - - 2.50

TARIF DES ANNONCES :

1ère insertion, par ligne....... 12 cts
Chaque insertion subséquente 10 "

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ
LE JEUDI DE CHAQUE SEMAINE
A SAINT-BONIFACE, MANITOBA
Par la Cie Canadienne de Publication.

Toute communication concernant le journal doit être adressée à
EDMOND TRUDEL,
Directeur,
Saint-Boniface, Man.
Canada.

REPRODUCTIONS

PENSÉE DU SOIR.

L'azur devient plus sombre et l'horizon est d'or.
L'astre mourant du jour quitte à regret la plaine,
Là-bas dans la forêt, la voix lente du cor
Murmure et jette au vent une note lointaine.

Tandis que le soleil au couchant brille encore,
La lune, au bord du ciel levant son front de reine,
Colore l'Orient de sa clarté sereine
Et complète du soir le sublime décor.

Ineffable moment qui tous deux les rassemble ;
Le ciel serait trop beau s'ils y brillaient ensemble ;
La nuit succède au jour et l'hiver à l'été.

Du soleil de nos ans quand l'âge éteint la flamme,
L'astre plus doux du soir se lève dans notre âme
Et la splendeur fait place à la sérénité.

ANATOLE DE SÉGUR.

Courage de tous les jours.

Ayez le courage de payer ce que vous devez pendant que vous avez dans votre gousset assez d'argent pour cela.

Ayez le courage de vous passer de ce dont vous n'avez pas besoin, quel que soit votre désir de vous le procurer.

Ayez le courage de parler quand il convient de le taire, et de vous taire lorsque la prudence l'exige.

Ayez le courage de parler à un ami pauvrement vêtu, encore que vous soyez en compagnie d'un autre ami mieux favorisé de la fortune, et que vos propres habits soient somptueux.

Ayez le courage de faire un testament, et que ce testament rende justice à tous les intéressés.

Ayez le courage de dire à un homme pourquoi vous ne lui prêtez point votre argent.

Ayez le courage de rompre avec la connaissance qui vous plaît le plus, sitôt que vous devenez convaincu qu'elle manque de principes. "Un ami doit supporter les défauts de son ami," mais non les vices.

Ayez le courage de montrer que vous respectez l'honnêteté sous quelque aspect qu'elle se présente, et que vous méprisez la fourberie, d'où qu'elle vienne.

Ayez le courage de porter vos vieilles hardes jusqu'à ce que vous puissiez en acheter des neuves.

Ayez surtout le courage d'obéir à votre Créateur, quand même cela devrait vous exposer aux railleries des hommes.

Avis aux Baigneurs.

Dans ce temps-ci, quand des centaines de personnes se préparent au plaisir salutaire de prendre un bain, mais aussi dans un temps où cela peut conduire à des résultats fatals, les conseils suivants ne peuvent être trop connus. Ils sont de M. Lambton Young, de Londres :

Ne vous baignez que deux heures après le repas ; évitez les bains quand vous êtes fatigué par une cause quelconque ou quand le corps se refroidit après une transpiration.

Baignez-vous si vous voulez lorsque vous avez le corps chaud, mais mettez-vous à l'eau immédiatement après vous être déshabillé. Ce conseil est important.

Habillez-vous sans perdre une minute, après être sorti du bain.

Ne restez jamais trop longtemps à l'eau et, dans tous les cas, retirez-vous aussitôt que vous éprouverez la moindre sensation de froid.

Ceux qui ont une bonne constitution peuvent se baigner le matin de bonne heure et avant déjeûner, mais les enfants et ceux qui sont faibles devraient attendre trois heures après leur repas. Le meilleur temps pour eux est après le déjeûner.

Ceux qui sont sujets aux étourdissements et aux faiblesses, et ceux qui sont affectés de palpitations de cœur ne devraient jamais se baigner avant de consulter leur médecin.

Pensees.

Ni le soleil ni la mort ne se peuvent regarder fixement,

La mort d'une mère est le premier chagrin que l'on pleure sans elle.

Quel commerce lucratif ce serait que d'acheter les hommes ce qu'ils valent et de les revendre ce qu'ils s'estiment !

Une coquette est plus aisée à marier qu'une savante ; car pour épouser une savante il faut être sans orgueil, ce qui est très rare au lieu que pour épouser une coquette, il ne faut qu'être fou, ce qui est très commun.

Il faut bien se résigner à vieillir, puisque c'est le seul moyen de vivre longtemps.

Il n'y a qu'une chose que nous partagions volontiers avec les autres, c'est notre opinion.

Nos amis se disent sincères, ce sont nos ennemis qui le sont.

La jeunesse est l'âge où l'on ne doute de rien, parce qu'on ne se doute de presque rien.

Les défauts de l'esprit augmentent en vieillissant comme ceux du visage.

C'est une grande misère que de n'avoir pas assez d'esprit pour bien parler, ni assez de jugement pour se taire,

La jeunesse ne se méfie pas assez d'elle-même, et la vieillesse se méfie trop d'autrui.

La vie est un prêt que nous fait la Providence sans fixer l'heure du remboursement.

L'homme qui rit toujours est un imbécile, celui qui ne rit jamais est un sot.

La voix d'un ennemi accuse, le silence d'un ami condamne.

Nouvelle.

PAR UN MAUVAIS TEMPS.

(*Suite et fin.*)

L'année suivante, je suis allé les voir ; ils habitent sur la route du Bouscat dans une de ces petites maisons que l'on appelle à Bordeaux des chartreuses. C'est un peu loin du centre de la ville ; mais l'omnibus de la Croix-de-Segney, s'arrête à deux pas de chez eux ; ils ont un parterre devant la maison, et, derrière, un potager qui produit d'excellents légumes et des cerises justement vantées. C'est là qu'il est bon de vivre, si j'en crois l'exemple de mes amis.

Thérèse me connaissait à peine ; on me reçut, le premier jour, avec quelque cérémonie.

Henry vint me prendre en quittant son bureau, et me conduisit à la chartreuse où nous fîmes un joli dîner, dont le menu s'écartait un peu de l'ordinaire du ménage. Je me souviens surtout des royans et des ceps à la bordelaise. Comme c'était la saison des cerises, les cerises parurent au dessert :

—Je te les recommade, me dit Henry, ce sont des fruits de mon jardin.

Thérèse avait une robe de soie bleue, et portait un bracelet d'or mat.

Après le dîner, pendant que nous faisions un tour de jardin, —déjà nous commencions à devenir amis,—je ne crus pas mal faire en lui demandant si ce n'étaient point la robe et le bracelet, dont j'avais entendu parler :

—Oui, dit-elle, mais comment savez-vous ?

—Ah ! Madame, j'en ai su bien d'autres, il m'avait choisi pour confident.

Dans le salon, à côté des meubles nouveaux, il y avait de vieux meubles, que l'on n'avait pas chassés, et, comme à Paris, le piano tenait la place d'honneur. Je priai Thérèse de me jouer une sonate de Beethoven. Henry prit une pose de victime, et prétendit qu'il renverrait toute cette musique allemande. Thérèse, oubliant le respect conjugal, lui reprocha sa barbarie, se mit au piano, et joua la sonate avec un air d'indépendance qui me donna lieu de penser qu'en dépit des menaces d'Henry, les maîtres allemands ne seraient point bannis de la chartreuse de Bouscat.

Nous prîmes une tasse de thé. Ce n'était point cependant que l'on fût devenu prodigue, mais Thérèse avait si bien l'art d'équilibrer le budget, qu'avec leur modeste revenu ils se trouvaient presque riches.

—Tu ne peux savoir, me disait Henri, quelle vie princière on mène à Bordeaux avec 4,000 fr. par an !

Il était plus d'onze heures quand on se quitta. Mme Lorans était enfin vaincue ; elle avait abdiqué ses pouvoirs, et la jeunesse ne se privait plus de prolonger la veillée.

Henry ne me laissa point igorer qu'il se plaisait au métier de commis. Il me disait :

—Les chiffres sont arides, mais le travail a sa poésie ; te l'avouerai-je ? j'aime les bordereaux, et je m'attache à mes livres de comptes. Et le jour des appointements ! ne crois-tu pas que ce soit un beau jour ? Je t'assure que je prends en pitié le bonheur des millionnaires.

Il me disait encore :

—Quand le soir, après une journée laborieuse, je reviens à la maison : quand je retrouve la chère Thérèse m'attendant sur le seuil, et me souhaitant la bienvenue ; quand je la vois souriante, affectueuse, attentive, veillant sur moi comme l'ange de mon foyer, je me demande comment tant de joie peut tenir dans un seul cœur.

Il était heureux en effet, et plus encore, lorsque je suis, retournée l'année dernière à la chartreuse du Bouscat. Une petite fille rose et blonde, que l'on nommait le Bébé, jouait alors dans le jardin. Thérèse était toujours jolie, avec cet air déjà plus grave qui est la parure des jeunes mères. Je revis nos anciennes connaissances ; la robe seule s'en était allée, où vont les les vieilles robes, et les vieilles lunes, et toutes les choses qui ne sont plus.

Ayant un intérêt dans la maison de son armatrur, Henry, avait plus que doublé le chiffre de ses recettes. On faisait des économies, et l'on commençait à s'occuper de la dot du Bébé.

Mon ami, d'ailleurs, était si parfait, qu'il ne méritait plus jamais d'être grondé.

—Savez-vous, me disait Thérèse, que je suis fière de lui maintenant ?

—Vous le pouvez, répondit Henry ; vous le pouvez, si je vaux quelque chose ; car c'est bien vous qui m'avez fait ce que je suis.

Un soir on parlait de Paris, et des premiers jours de leur connaissance.

—Et pourtant, dit Thérèse, si vous ne m'aviez pas cédé votre place dans l'omnibus, rien de tout cela ne serait arrivé.

—Ce qui prouve, répondit Henry, que tôt ou tard une bonne action reçoit toujours sa récompense.

CHARLES DE LASTHÉNIE.

Le Manitoba.

Jeudi, 29 Juillet 1886.

EDUCATION.

A la fin du mois prochain devront s'ouvrir de nouveau les classes dans toutes nos institutions et nos écoles. On doit se prépa er partout où il y a un noyau de population catholique, à l'ouverture de ces classes. C'est un devoir de conscience que de bien élever les enfants, et l'instruction fait partie de l'éducation. Lorsqu'on peut procurer cette instruction à l'enfance, serait-ce même au prix de quelques sacrifices, on est tenu de la lui donner, et de mettre à sa portée les moyens de l'obtenir. Le cœur et l'intelligence, les instincts religieux et patriotiques de l'homme, réclament ces soins qui développent en lui ses organes, ses facultés et ses sentiments.

Nous avons en cette province l'avantage de posséder un système d'éducation qui protège notre foi en Dieu et en notre pays, notre attachement à notre langue et aux idées qui ont conservé notre race au milieu des tempêtes qui l'ont assaillie au cours de son existence. Rameau détaché de l'arbre qui s'épanouit sur les bords du Saint-Laurent, les mêmes rayons de soleil, la même rosée féconde notre croissance. Audessus de la fertilité de notre sol, qui est pourtant si remarquable ; audessus de tous les avantages matériels que nous offre notre province, nous possédons cette saine liberté qui permet à toutes les portions de notre population de se mouvoir en paix dans le cercle de ses idées et de ses affections sans leur demander autre chose que la loyauté au drapeau qui couvre de son ombre les vastes possessions dont nous réclamons pour les nôtres l'honneur de la découverte et des premiers efforts pour y implanter le christianisme et la civilisation. Certes, nous avons des droits à cette terre de nos ancêtres, mais nous avons aussi des devoirs envers elle comme envers nous-mêmes, envers nos enfants et envers notre race ; les devoirs sont plus impérieux que les droits.

L'un de ces devoirs c'est de nous mettre en état de servir cette terre par l'instruction ; c'est de donner cette instruction à la jeune génération afin qu'elle puisse prendre place fièrement au côté de ceux que la Providence lui a envoyés de toutes les parties du monde pour être avec elle les instruments de la grandeur que nous anticipons pour notre cher Canada.

Qu'en nul lieu donc, on ne néglige de prendre les mesures nécessaires pour assurer à l'enfance et à la jeunesse l'instruction qui lui convient.

Dans les campagnes, que d'avance des dispositions soient prises pour l'ouverture des écoles au plus tard au premier septembre.

Et qu'on n'oublie point l'existence de notre collège et de nos couvents.

Tous ceux qui composent l'enfance ne sont pas appelés à fréquenter les institutions d'enseignement supérieur. Mais, d'un autre côté, la Providence ne s'est pas montrée si prodigue à notre égard sous ce rapport sans avoir ses vues ; vues impénétrables pour notre esprit, mais que le cœur peut entrevoir en faisant appel aux généreux sentiments qui font quelquefois plus pour l'intelligence des bienfaits que la raison. Notre gratitude doit nous faire comprendre que nous devons quelque chose à Dieu qui met à notre portée des institutions qui ne nous laissent rien à envier aux autres provinces pour l'éducation supérieure ; que nous devons quelque chose au pieux et vénérable archevêque qui, après son prédécesseur, s'est imposé tant de sacrifices pour édifier ces maisons ; que nous devons quelque chose aussi à ceux qui ont charge de ces établissements, collège ou couvents. Ceux d'entre nous qui le pouvons, confions leur nos enfants, c'est tout ce qu'on nous demande.

Il est une autre institution qui existe parmi nous, et qui est appelée, à son tour, à faire du bien : c'est l'école normale.

Cette école normale est sous la direction des Révérendes Sœurs de la Charité, à Saint-Boniface, et est subventionnée par le Bureau d'Education. Cette subvention consiste dans des heures accordées aux élèves qui suivent les cours, et se conforment aux divers règlements.

Il faut entrer à l'institution dès les premières semaines de l'ouverture des classes.

Le bureau d'éducation paie tout ou partie de la pension des élèves ; chaque cas est décidé selon les circonstances.

Il faut faire application à la fois à la Révérende Mère Supérieure du Pensionnat de Saint-Boniface, et au Surintendant de l'Education en cette province ; ce dernier donne à tous ceux qui s'adresse à lui les informations dont on peut avoir besoin.

Notre population ne doit pas négliger cet autre moyen de se procurer cette chose si utile et si noble : l'instruction.

Les résultats donnés jusqu'à présent par l'école normale ont été des plus satisfaisants.

Tout le monde peut bénéficier de cette institution ; il n'y a qu'à le vouloir et à le demander ; toute l'aide possible est donné par le bureau pour faciliter l'entrée.

ANNIVERSAIRE.

Vendredi dernier était le 65ème anniversaire de la naissance de Mgr Taché, notre vénéré premier pasteur. Sa Grandeur a passé ce joyeux anniversaire au milieu de sa famille à la Rivière du Loup (en bas), sa paroisse natale.

Au nom de tous ici, nous renouvellons à Sa Grandeur, en cette occasion, l'expression de notre plus profond respect et de notre plus sincère attachement.

"LA VERITE" ET LES CANADIENS-FRANCAIS DE L'OUEST.

Dans *La Vérité* du 24 courant, nous trouvons ce qui suit :

La Grande Lodge du Canada (Ontario) vient de tenir sa réunion annuelle à Windsor, Ont. Parmi les officiers élus nous remarquons un M. J. E. D'Avignon, de Windsor, qui a été promu à la position très importante de Grand-Premier Surveillant. Evidemment, nos compatriotes acquièrent de l'influence dans la franc-maçonnerie canadienne.................

Il y a d'autres Canadiens de la même trempe : si quelqu'un veut les prendre pour coloniser le Nord-Ouest ou même l'Afrique centrale, qu'il les prenne.

Quelle admirable charité chrétienne ! Quel patriotisme dans ces quatre dernière lignes ! Que de bons souhaits et de gentils compliments fait M. Tardivel à ses compatriotes de l'Ouest ! Heureusement, qu'il est le seul à parler ainsi, et que pour ample compensation au chagrin qu'il nous cause, la province de Québec, en tout temps, nous a prouvé que nous lui étions pas indifférents.

NOTES HISTORIQUES.

De 1816 à 1818.
(*Suite.*)

Aussi Mgr Plessis, avec son coup d'œil d'aigle et cette connaissance profonde des hommes qui fut un des caractères distinctifs de ce grand évêque, se hâta de faire connaître à M. Tabeau que son choix était fait et que M. Provencher irait à la Rivière-Rouge. Ce même printemps, il écrivait l'admirable lettre suivante à Lord Selkirk :—

"Milord,—Rien ne pouvait mieux entrer dans mes vues que la requête que me fit parvenir M. Gale, au mois de janvier dernier, de la part des habitants de la Rivière-Rouge. Je suis rempli de consolations dans l'idée de l'établissement solide d'une mission catholique qui peut devenir d'une importance incalculable au vaste territoire qui l'environne. La protection de Votre Seigneurie, l'intérêt qu'y met Son Excellence le Gouverneur en chef, le zèle des plus respectables citoyens de Montréal, les souscriptions déjà reçues, tout cela me persuade que la divine Providence veut favoriser cette entreprise. Pour ma part, je ne saurais voir avec indifférence un si grand nombre d'âmes rachetées au prix du sang de Jésus-Christ se perdre tous les jours faute d'avoir quelqu'un pour former leur foi et diriger leur morale.....................

"Les deux prêtres que j'y envoie avec un jeune ecclésiastique s'estimeront très heureux si le Père des Miséricordes daigne avoir leurs succès pour agréables et répandre quelques bénédictions sur leurs travaux."

Le 16 avril, Lord Selkirk, répond à Mgr Plessis pour lui exprimer sa satisfaction et le plaisir qu'il aura à faire la connaissance des deux missionnaires dès qu'ils arriveront à Montréal.

"En attendant, dit-il, il nous faudra prendre des précautions pour lever les obstacles qui pourraient les contrarier dans la bonne œvre qu'ils ont entreprise."

Lord Selkirk qui connaissait jusqu'où allaient les mauvaises dispositions des agents de la Compagnie du Nord-Ouest à son égard, et de combien de moyens et de détours ils pouvaient se servir pour entraver le bien que les missionnaires ne manqueraient pas de faire à la nouvelle colonie, suggéra à Mgr Plessis l'idée de les faire accompagner par un officier du gouvernement du département des Sauvages. "J'oserai recommander à Votre Seigneurie, dit-il, de demander à Son Excellence le Gouverneur en Chef que M. le Capitaine J. Bte. Chevalier DeLorimier soit nommé pour accompagner les missionnaires jusqu'à la Rivière-Rouge ; ce monsieur est d'une grande expérience dans les voyages, et entend parfaitement la manière de s'y prendre avec les voyageurs. Il est respecté des Sauvages aussi bien que des Canadiens du Nord, de manière qu'il pourrait dejouer les intrigues par lesquelles on pourrait tenter d'incommoder le voyage des missionnaires."

Ces craintes du Milord n'étaient pas dénuées de fondement. La Compagnie du Nord-Ouest voyait mal l'établissement d'une mission à la Rivière-Rouge, et ceci pour double raison : d'abord, elle ne tenait pas du tout à voir se rétablir dans le pays une paix dont son antagoniste la Compagnie de la Baie d'Hudson bénéficierait plus qu'elle, et elle était persuadée que la présence des missionnaires contribuerait à calmer les esprits et à faire disparaître les luttes ; ensuite, les prêtres en portant la civilisation dans ces pays sauvages, devaient détourner ses habitants de leur genre de vie vagabonde pour les fixer sur des terres et les appliquer au travail de l'agriculture, or, ceci ne faisait pas l'affaire d une compagnie qui ne cherchait que de l'argent dans le trafic des fourrures, et dont l'intérêt était de tenir le pays dans l'état sauvage aussi longtemps que possible. Les agents de la Cie du Nord-Ouest ne se gênaient pas de dire à qui voulaient les entendre, et même à l'exprimer dans leurs lettres, qu'une mission à la Rivière-Rouge n'était pas nécessaire, et qu'il suffirait du passage d'un prêtre de temps à autre. Si depuis deux ou trois ans cette compagnie s'était montrée polie et prévenante envers les prêtres envoyés par l'évêque de Québec pour visiter les postes du Lac Supérieur et des environs, ce n'étaient que pour sauver les apparences, car, au fond, elle ne désirait guère voir des missionnaires s'introduire dans l'intérieur du pays. Le fait est que lorsque le Gouverneur du Canada se mit à la tête d'une souscription pour collecter une somme suffisante à couvrir les dépenses des missionnaires pendant les premiers temps de la mission, les agents de la compagnie du Nord-Ouest refusèrent poliment mais péremptoirement de fournir un seul denier pour cet objet.

M. H. Heney écrivait à M. Samuel Gale, le 30 avril 1818, "que ceux qui avaient fourni de l'argent pour aider la mission de la Rivière-Rouge s'opposaient à ce que cet argent fût employé pour la mission passagère du Fort William, c'est-à-dire pour des gens qui ont refusé de souscrire eux-mêmes. Les souscripteurs sont peut-être assez amis des gens du Nord-Ouest pour souhaiter leur conversion, mais ils ne sauraient en conscience contribuer à envoyer chez eux des prêtres qui perdraient leurs peines."

Plusieurs, en effet, parmi ceux qui avaient mis leurs noms sur la liste de souscription faisaient difficuté de verser leur part, si la somme collectée devait être affecté au soutien des missions passagères du Fort William et des postes de la Compagnie du Nord-Ouest.

(*A Continuer.*)

AUX CORRESPONDANTS.

Nous avons pour règle invariable de ne jamais donner accès dans nos colonnes aux écrits dont nous ne connaissons pas les auteurs.

Nous faisons cette remarque pour en faire bénéficier ceux qui auraient pu, dans ces derniers temps, nous adresser des correspondances anonymes sur des sujets fort délicats.

EXAMENS.

Voici le résultat de l'examen des personnes qui se sont présentées pour obtenir des diplômes leur permettant d'enseigner sous le contrôle de la section catholique du Bureau d'Education.

Diplômes de 1ère classe :—Melles Blanche de Lorimier, Kate Irwin et Thaïs Vinet et M. J. F. Prud'homme. Dans cette classe, il a été obtenu pour le meilleur examen 86 points sur 100.

Diplômes de 2ème classe :—Melles Camilla Cusson, Anna Desgagné et Virginie Dupuis. Dans cette classe, le meilleur examen a valu à celui qui l'a subi 78 points sur 100.

Diplômes de 3ème classe :—Madame V. Arcand, Melles Rosalie Granger, Marie Carrière, Séraphine Carignan, Victoria Lafrenière, Emma Carignan et M. Joseph Viau. Dans cette classe, le meilleur examen a obtenu 83 sur 100.

PERSONNEL.

M. H. Soucisse, de la société J. E. Gelley & Cie, est parti hier pour Saint-Paul, Minn., en voyage d'affaires. Il sera de retour dans quelques jours.

M. Xavier Saucier, de Winnipeg, a passé avec succès l'examen d'aptitudes pour le service civil.

Melle Azélie Chenet, de Saint-Louis, Mo., est en promenade chez ses sœurs, Mesdames Monchamp et Soucisse, de Winnipeg.

M. Jules Royal est retourné á Régina mardi matin.

M. J. H. Pillet parti depuis le commencement du mois pour assister M. Ogletree dans la paie de l'indemnité des Sauvages du traité No. 1, est de retour depuis vendredi dernier.

Nous sommes heureux d'apprendre que Sa Grandeur Mgr Taché, MM. les abbés G. Dugast et G. Cloutier, de l'archevêché, M. l'abbé Jolys, curé de Saint-Pierre, et M. l'abbé Jutras, curé de Saint-Pie, ont dû laisser Montréal aujourd'hui même pour revenir à Manitoba.

M. Achille Langevin, de la maison Langevin & Gareau, est parti vendredi dernier pour Saint-Isidore, Qué., où demeure sa famille. La vie du célibat n'a plus de charme pour M. Langevin, nous assure-t-on; nos meilleurs souhaits de bonheurs l'accompagnent.

Les commissaires de Lorette Centre se sont assurés les services de Melle Marie Soucy, de cette ville, pour la prochaine année scolaire.

M. J. Brissette, capitaine de la police de Saint-Paul, Minn., arrivé samedi dernier avec Melle Brissette sa fille, est parti hier pour retourner chez lui.

Melle Brissette reste en promenade pour quelques jours chez M. G. Bourdeau, sous-secrétaire provincial.

M. Maxime Rocan de Winnipeg est parti vendredi pour un voyage à Montréal.

M. Alphonse LaRivière, fils aîné de l'hon. M. LaRivière et qui a terminé son cours au Collège de Saint-Boniface au mois de juin dernier, devra entrer au Grand Séminaire de Montréal, en septembre, pour commencer ses études théologiques. Nos meilleurs souhaits sont pour notre jeune ami dans le nouvel état de vie qu'il embrasse.

C'est avec plaisir que nous annonçons la mise en liberté de MM. Philippe Garnot et Albert Monkman. Ces messieurs ont laissé le pénitencier mardi.

Quand donnera-t-on à ceux qui restent la faculté d'en faire autant ?

Nouvelles Religieuses.

—Le *Catholic Mirror*, de Baltimore, croit qu'il sera nommé plusieurs autres cardinaux aux Etats-Unis, aussitôt que l'occasion en sera offerte.

—Le successeur désigné du regretté cardinal Guibert à l'archevêché de Paris est Mgr Richard, qui a été régulièrement nommé par le gouvernement français et canoniquement préconisé condjuteur du cardinal-archevêque de Paris. Il est âgé de soixante-cinq ans.

—Un miracle éclatant vient d'avoir lieu à Sainte-Anne de Reaupré. Une Dame Labrie de St-Roch, Qué., qui, depuis 30 ans, ne peut marcher par suite de paralysie et qui a été portée de sa maison au bateau et du bateau à l'église, s'est levée et a été recevoir la Sainte Communion. Elle était parfaitement guérie. Ce miracle a eu lieu en présence de 700 pèlerins et a été vérifié par le Révd M. Plamondon, curé de St-Roch. Hier soir un *Te Deum* solennel a été chanté dans l'église de St-Roch pour rendre grâce à Dieu de cette miraculeuse guérison.

—Il est rumeur que d'autres honneurs seront conférés par le Pape au clergé catholique du Canada, et l'on dit que le titre de Monsignor sera donné au Rév. Père Sloan, de la basilique d'Ottawa.

—Les paroissiens de Sainte-Agathe, Man., sont allés, lundi jour de la fête de Sainte-Anne, en pélérinage à Saint-Norbert pour demander au ciel le rétablissement de la santé de leur digne curé, M. Samoisette.

—Lundi, fête de Sainte-Anne, une grand'messe a été chantée à la cathédrale de St-Boniface. Il y a eu un grand nombre de communions.

—Le Rév. Père Lecomte a terminé la retraite du jubilé à Notre-Dame de Lorette jeudi dernier. Comme dans toutes les retraites prêchées ici par le Rév. Père, le plus complet succès a été obtenu. Les paroissiens de Lorette n'ont point voulu se laisser devancer et nous sommes heureux d'apprendre que pas un seul a négligé de remplir ses devoirs religieux. Le Rév. Père a terminé lundi les mêmes exercices à Sainte-Anne. Nous n'avons pas de nouvelles, mais nous pouvons avancer sans peine que les meilleurs résultats ont suivi ses efforts.

Le digne prêtre est à faire la retraite à St Joachim de La Broquerie cette semaine.

—Le télégraphe nous annonce que le pallium a été conféré à Mgr l'Archevêque de Montréal, mardi dernier par son Eminence le Cardinal Tachereau. La fête a été splendide il y avait environ 17,000 personnes à Notre-Dame.

Le Cardinal-Archevêque s'est rendu hier à Ottawa pour la même cérémonie. Une réception enthousiaste a été faite au plus haut dignitaire de l'Eglise en Canada.

—Après avoir terminé la retraite du jubilé à Portage-la-Prairie et obtenu le succès que l'on sait, le Rév. Père Drummond, S.J., est allé exercé son zèle à Brandon où il doit donner les mêmes exercices.

CHOSES ET AUTRES.

—Un ordre en conseil a été passé déclarant que tout livre ou brochure imprimé dans le langage des tribus sauvages qui habitent dans la Puissance du Canada sera admis franc de port.

—Le *Freemans Journal* propose au peuple irlandais d'ériger une statue à M. Gladstone, à Dublin.

—On annonce de source certaine que le prince de Galles était très en faveur de Gladstone durant la campagne électorale qui vient de finir en Angleterre. Il est certain que les journaliers employés sur sa propriété à Sandingham ont tous voté pour Joseph Arch.

—M. A. Woods, de Winnipeg, nouvel agent général du Canada en Australie et autres contrées de la Polynésie, est maintenant à Ottawa. Il se propose de partir bientôt pour un voyage destiné à mettre les importateurs australiens en communication directe avec les fabricants canadiens. Il importera avec lui un grand nombre d'échantillons de produits canadiens.

—M. Parnell a promis de ne pas faire d'obstruction au parlement anglais aussi longtemps que les tories ne recour ront pas à la coercition.

—Voici ce que dit le *Paris-Canada* à propos du dernier roman de Jules Verne, l'éminent écrivain français :—" Dans l'*Epave du Cinthia*, le dernier roman de Jules Verne, il est plusieurs fois question du Canada. Il est rare de voir un écrivain en parler avec autant d'exactitude géographique. Nous regrettons vivement que M. Jules Verne ne l'ait fait qu'incidemment, il nous semble que ce pays lui fournirait matière à plusieurs ouvrages de grand intérêt. Le Pacifique Canadien dont on vient de faire l'inauguration officielle, un trait giganteste tiré sur la carte de l'Amérique du Nord, entre les deux Océans, —nous paraît, notamment, un sujet digne de la plume de l'auteur du *Tour du monde en 80 jours*. P. F."

—Sir A. P. Caron vient de partir pour l'Agnleterre à bord du steamer *Vancouver*. Il ne sera absent que quatre semaines.

—Une dépêche de Londres annonce que Sa Sainteté Léon XIII a nommé l'hon. Gédéon Ouimet, ministre de l'Instruction publique de la province de Québec, commandeur de l'ordre de St-Grégoire.

—Les billets de passage de Montréal à Vancouver ont été réduits aux prix suivants :

Seconde classe, pour neuf jours, $50 ; première classe, pour 9 jours $75 ; première classe, excursion de touristes et retour 30 jours $110 ; les mêmes pour 60 jours $120 ; pour 90 jours $130.

—Quels est le nombre de Canadiens aux Etats-Unis ? " demande le *Travailleur* —Voilà une question à laquelle personne ne peut encore répondre, parce qu'aucun recensement général n'a été fait parmi nous. M. J. C. Taché, croyons-nous, porte à 300,000 le nombre de Canadiens immigrés ; M. Joseph Tassé, à 700,000 ; *La Justice*, de Québec, à 800,000 ; *Le National*, à 1,000,000.

Nous croyons que le chiffre véritable se trouve entre ceux de MM. Taché et Tassé, soit de 600,000. Quant à 800,000 et 1,000,000, ce sont, à notre avis, des chiffres exagérés.

—Son Excellence le Gouverneur-Général doit partir pour l'Angleterre le 5 du mois prochain. Son absence sera de courte durée.

—La misère se continue terrible à Terreneuve. A Saint-Jean, un homme s'est suicidé parce qu'il ne pouvait se procurer des vivres pour ses enfants qui mourraient de faim. Il y a quelques jours une délégation d'ouvriers s'est rendue chez le gouverneur de l'ile, sir John Devoux, et lui a présenté une pétition par laquelle ils exposaient que la pêche était nulle, qu'ils ne pouvaient obtenir de l'ouvrage et que le gouvernement devait leur venir en aide, sinon ils seront forcés d'avoir recours à des voies de fait afin de se procurer des vivres nécessaires pour ne pas mourrir de faim.

—Le nombre total des décès pendant le mois de juin dans les différentes villes de la Puissance est comme suit : Montréal, 564 ; Toronto, 193 ; Québec, 191 ; Hamilton, 50 ; Halifax, 60 ; Winnipeg, 26 ; Ottawa, 90 ; St Jean, N.B., 48 ; London, 36 ; St. Thomas, 16 ; Charlottetown, 10 ; Guelph, 9 ; Belleville, 11 ; Trois-Rivières, 27 ; Chatham, 12 ; Peterborough, 15 ; Sorel, 22 ; Fredericton, 12 ; St. Hyacinthe, 18 ; Galt, 8 ; Hull, 29.

—Des statistiques de l'émigration il résulte que, pendant l'année expirant le 30 juin dernier, il est arrivé aux Etats-Unis 328,917 émigrants, soit 20,113 de moins que dans les douze mois précédents qui en avaient vu arriver 349,030.

La part des Français dans ce mouvement reste très faible ; 3,308 émigrants en 1885-86 contre 3,489 en 1884-85.

Dans deux pays l'émigration s'est notablement développée : en Italie, où elle monte de 13,587 émigrants à 21,503 ; et en Suède et Norvège, où elle monte de 31,856 à 49,683. Elle subit au contraire un recul prononcé en Allemagne, où elle baisse de 123,293 à 83, 776.

—La nomination dans le comté de Chambly, Qué., pour l'élection d'un membre aux Communes, a eu lieu vendredi dernier. M. Jodoin, conservateur, et M. Préfontaine, libéral, sont les candidats. La votation aura lieu demain.

—On vient de publier l'état annuel des opérations des caisses postales d'économie pour l'année fiscale expirée le 30 juin 1886. Il indique une situation très satisfaisante et le progrès des opérations pendant l'année. Le montant des dépots s'est élevé à $7,645,227 et celui des sommes retirées à $6,183,471.

Affaires Municipales.

CONSEIL-DE-VILLE.

Procès-verbal de la 20ème séance du conseil étant la seizième séance régulière du quatrième conseil de ville de Saint-Boniface, tenue à l'hôtel-de-ville, lundi, le 26 juillet 1886.

Présents :—Son Honneur le Maire au fauteuil et MM. les conseillers Beaudry, Cassin, Cloutier, Lévêque, Pélissier et Turenne.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et confirmé.

Présentation des rôles de paye Nos. 6 et 7, $113.25 et $10.50.

Lecture d'une lettre de l'hon. Jos. Royal, président du bureau des commissaires des écoles de la ville de Saint-Boniface, demandant le haut de l'hôtel-de-ville pour y tenir l'école des garçons ; requête des habitants du quartier No. 4, demandant qu'un puits artésien fut foré dans cette partie de la ville ; demande du chef du feu pour de l'huile de charbon.

Présentation des comptes :—F. Gentès, $8.75 ; L. Pelletier, $2.13 ; Jos. Letendre, $2.00 ; Geo. Fortin, $31.70.

Demande du chef de police pour réparation à la cour de police.

Les rôles de paye, les comptes et les demandes du chef de police sont renvoyés aux divers comités.

Proposé par le conseiller Pélissier, appuyé par le conseiller Lévêque, que le rapport du bureau de police pour le mois de juin soit accepté.—Agréé.

Proposé par le conseiller Turenne, appuyé par le conseiller Cloutier, que le conseil accorde aux commissaires l'usage du haut de l'hôtel-de-ville pour l'école des garçons et qu'un comité spécial soit formé de Son Honneur le Maire, de MM. Lévêque et Beaudry et que le dit comité se mette en rapport avec les commissaires des écoles.—Agréé.

Proposé par le conseiller Beaudry, appuyé par le conseiller Cloutier, que Son Honneur le Maire et le secrétaire-trésorier se rendent au bureau de la *Red River and Assiniboine Bridge Co'y*, afin de faire l'examen des comptes de cette compagnie et faire rapport au conseil.—Agréé.

Proposé par le conseiller Pélissier, appuyé par le conseiller Lévêque, que l'huile de charbon, etc., demandé par le chef de police soit acheté.—Agréé.

Proposé par le conseiller Pélissier, appuyé par le conseiller Lévêque, que le secrétaire-trésorier demande des soumissions par écrit à MM. Piper, Pritchard et Cook pour creuser un puits artésien dans le quartier No. 4.—Agréé.

Proposé par le conseiller Pélissier, appuyé par le conseiller Lévêque, que le secrétaire-trésorier donne par écrit au chef de police et à l'ingénieur les détails de leurs devoirs respectifs. Agréé.

Proposé par le conseiller Cloutier, appuyé par le conseiller Beaudry, que le règlement No. 66, concernant la continuation de l'avenue Taché soit lue un première fois.—Agréé.

Proposé par le conseiller Lévêque, appuyé par le conseiller Cloutier, que la séance se lève, et la séance est levée.

E. LLOYD,
Sec.-trés, *pro tem.*

NAISSANCES

En cette ville, le 23 courant, Madame François Lévêque, une fille.

En cette ville, le 28 courant, Madame Joseph St. Jean, une fille.

MARIAGE.

En cette ville, le 27 courant, M. Pierre Hénault à Melle Eléonore Ritchot tous deux de la paroisse de Saint-Boniface.

DECES.

A Lorette, le 17 courant, à l'âge de 14 ans, Charles enfant de M. Maxime Dumais.

Chronique Locale.

—Dans la nuit de mardi, nous avons eu une pluie abondante qui fait un grand bien à toutes nos campagnes.

—C'est mardi prochain, le 2 août à l'hôtel-de-ville, qu'aura lieu la vente des lots de la municipalité de Saint-Boniface pour arrérages de taxes.

—La grande vente à bon marché chez MM. Verge & D'Auteuil se continuera encore pendant un mois ; quantité de marchandises sont vendues au prix coûtant et audessous pour faire place aux marchandises nouvelles. Une visite est solicitée.

—*Défi* :—M. Isaïe Lavoie, de cette ville, nous prie d'annoncer qu'il défie M. Roger Goulet pour une course de 100 verges, pour un prix d'une valeur quelconque.

—Lundi soir, à 7.00 heures, un essai de la *Globe hand grenade* sera fait près du poste des pompiers, en cette ville. C'est une nouvelle composition que l'on dit excellente pour éteindre les commencements d'incendie. Les citoyens son invités à aller juger eux-mêmes de sa valeur.

—La grande vente à bon marché chez MM Verge & D'Auteuil se continuera encore pendant un mois ; quantité de marchandises sont vendues au prix coûtant et audessous, pour faire place aux marchandises nouvelles. Une visite est sollicitée.

—La vente de terrains pour arrérages de taxes se fera aux lieu et date mentionnés ci-après : municipalité de Morris, le 30 août à l'hôtel de ville, Morris ; de Belcourt le 23 d'août, aux salles d'encan de Scoones à Winnipeg, et municipalité d'Assiniboia, le 4 août au même endroit aussi.

—Le conseil va faire forer un puits artésien de l'autre côté de La Seine. A propos de puits de ce genre, le conseil de la Municipalité de Taché a, suivant nous, fait preuve de sagesse en achetant une tarière pour creuser de ces puits. Pour une bagatelle chaque contribuable pourra avoir un puits à sa porte ; déjà il y en a une dizaine de faits. C'est un exemple pour les autres municipalités.

—La grande vente à bon marché chez MM. Verge & D'Auteuil se continuera encore pendant un mois; quantité de marchandises sont vendues au prix coûtant et au-dessous, pour faire place aux marchandises nouvelles. Une visite est sollicitée.

—Le cirque de Cole sera à Winnipeg samedi Deux représentations seront données; les portes seront ouvertes à 1.00 heure l'après-midi et à 7 00 heures dans la soirée. Les tentes seront élevées sur les terrains de la Cie de la Baie d'Hudson près du pont Saint-Boniface. La grande procession du cirque laquelle aura plus d'un mille de long, aura lieu samedi matin à 9 heures ; c'est certainement un spectacle digne d'être vu.

Chronique de la Province.

Ossowo.

27 Juillet.—Comme les élections générales approchent, il ne sera peut-être pas sans intérêt pour vous de savoir que pour le comté de Woodlands, M Wm. Wagner, notre député actuel, s'offre pour la réélection, quelque soient les rumeurs que l'on ait fait circuler allant à dire qu'il ne serait pas candidat.

Lac-des-Chênes.

26 Juillet.—Notre population de race française en particulier a été heureuse d'apprendre que le gouvernement avait accordé une amnistie générale à tous ceux qui ont prit part aux derniers troubles de l'Ouest. Les autorités ne peuvent que bénéficier de cet acte de clémence et de pardon.

—Les récoltes par ici sont déjà commencées. Le grain bien que ne rendant pas autant cette année que par les années dernières, sera d'une qualité bien supérieure. Aucune crainte de la gelée.

—L'hon. M. Norquay, premier ministre de Manitoba, était au milieu de nous il y a quelques jours. A cette occasion, un grand pique-nique auquel assistaient un grand nombre de personnes a eu lieu chez M. Amable Marion.

—Dans notre comté (Dennis), l'on a commencé à travailler à l'élection pour la législature. L'opposition n'a guère de chance de succès. Tant mieux pour le noyau de population française.

Saint-Norbert.

26 juillet.—Notre belle paroisse de Saint-Norbert a été aujourd'hui le théâtre d'une fête bien solennelle, d'une fête qui rappelle de bien doux souvenirs à la mémoire des chrétiens.

Toute la population canadienne-française de la paroisse de Sainte-Agathe est venue aujourd'hui en pélérinage à notre somptueuse chapelle de Notre-Dame de Bonsecours.

Rien n'était si beau et en même temps si touchant que de voir cette longue file de voitures s'avançant lentement vers le bocage où est érigée la chapelle ; ce spectacle nous rappelait le beau souvenir de ces pélérinages que les chrétiens du moyen-âge faisaient bien loin de leur patrie. A huit heures précises, la messe fut célébrée par M. l'abbé Samoisette, curé de Sainte-Agathe Après l'office, l'on s'en fut prendre le déjeuner sur le gazon à l'ombre de grands arbres.

A 10 heures, la cloche résonnait pour appeler les pélerins à aller entendre une autre messe aux pieds de la statue de la Bonne Sainte-Anne. M. le curé Ritchot officia. Il donna un sermon, notre zélé pasteur fut si éloquent et si touchant, qu'il fit couler des larmes sur les visages émus d'un grand nombre de personnes.

Outre les pélerins qui étaient très nombreux, il y avait aussi à cette messe beaucoup de paroissiens de Saint Norbert ; ce qui montre qu'ils comprennent combien il est important de prier la Consolatrice des Affligés.

Les paroissiens de notre paroisse et ceux de Saint-Agathe n'oublieront de longtemps cette mémorable journée.

Echos du Nord-Ouest.

Gleichen, Alberta.

21 Juillet.—Dimanche dernier le Rév. Père Doucet, O.M.I., missionnaire chez les Pieds-Noirs, est venu dire la messe ici.

—Les Sauvages viennent de terminer leur Danse du Soleil. En général, tout s'est bien passé. Le fameux chez Pied-de-Corbeau (Crowfoot) n'a pas été, cette année, aussi gai et aussi actif que par les années passées, et la raison en n'est à ce que la mort du célèbre Pound-Maker l'a beaucoup affecté.

—Nous n'avons pas eu de pluie ici depuis au moins trois semaines, et il fait une chaleur écrasante ; la prairie est dejà jaunie, à ce point que l'on peut se croire en automne.

—La récolte du grain ici ne sera pas aussi bonne que l'an dernier ; quant aux jardinages tout est beau ; nous avons déjà mangé des patates nouvelles et les choux, salades, radis, etc., ne laissent rien à désirer.

—Aujourd'hui nous avons la visite de Sir John et Lady Macdonald arrivés hier soir. Une adresse de bienvenue a été présentée aux distingués visiteurs. Ce matin, il y a eu grande réception ; Pied-de-Corbeau en compagnie de tous les chefs Sauvages qui forment son conseil est venu exposer les griefs de sa nation. Sir John a promis de s'occuper du règlement de ces réclamations, et pour montrer qu'il était de bonne foi, il a fait distribuer à ces pauvres Sauvages du thé, du sucre, du tabac, des pipes, des chemises et de l'indienne, en tout, un présent d'environ $300.00. Tous ont été satisfaits La conférence terminée, Lady Macdonald accompagné de M. J. L'Heureux a distribué des pièces d'argent aux petits Sauvages qui étaient très nombreux. Après cela, Sir John et Lady Macdonald et le lieut.-gouverneur Dewdney se sont rendus près du magasin de M. Beaupré ; Madame Beaupré ayant fait apporter des siéges, ils purent jouir d'un grand pow-wow, etc., donné en leur honneur. Ces joyeuses démonstrations durèrent depuis 9 heures du matin jusqu'à 1 heure de l'après-midi, alors que Sir John et Lady Macdonald montèrent dans leur char pour continuer leur voyage.

Le lieut.-gouverneur Dewdney demeura à Gleichen pour inspecter la réserve des Pieds-Noirs. Il visita le jardin de Madame Beaupré, et il fut tout émerveillé de trouver d'aussi beaux légumes par un temps de sécheresse semblable.

MUNICIPALITÉ DE ST. NORBERT.

AVIS PUBLIC.

Le conseil de la Municipalité de St. Norbert siégera en Cour de Révision pour entendre les plaintes qui pourront être portées contre le rôle d'évaluation de la dite Municipalité, pour l'année courante, mercredi 25ième jour d'Août prochain à 10 heures de l'avant midi, à la salle du conseil, chez M. J.-Bte Landry à Saint-Norbert.

Par Ordre,
CHS. HENRI PACAUD,
Greffier de la Municipalité de St. Norbert.

Saint-Norbert, 27 juillet 1886.
2ins.29.7.86.

SOUMISSIONS pour permis de couper du bois sur les Terres de la Couronne dans le District d'Alberta, T. du N.-O.

Des soumissions cachetées adressées au soussigné, et marquées "Soumissions pour limite de bois," seront reçues à ce bureau jusqu'à midi lundi, le 5ième jour de juillet prochain, pour deux limites de bois de dix-huit et dix-neuf milles carrés respectivement, situées à la source de la Rivière aux Arcs, dans le District d'Alberta.

Des plans montrant la position à peu près exacte de ces limites en même temps que les conditions auxquelles elles seront licenciées, peuvent être obtenus à ce Département ou aux Bureaux des Bois de la Couronne à Winnipeg et Calgary.

A. M. BURGESS.
Sous-Ministre de l'Intérieur.

- Note—Le temps pour recevoir des soumissions pour ces limites est prolongé du 5 juillet au 20 août.

A. M. BURGESS,

Ottawa, 25 juin 1886.
3ins. 1.7.86,

Les personnes ayant besoin de garçons de ferme, d'ouvriers, de serviteurs, ou d'aides pour tous les travaux, sont priées de se mettre en communication avec l'agent d'Immigration du Gouvernement de Manitoba, à Winnipeg, et de lui faire connaitre la nature des travaux qu'elles ont à faire exécuter ou l'aide dont elles ont besoin, les gages qu'elles paieront, et la probable durée de l'emploi, ensemble avec leur adresse et toutes les informations nécessaires pour permettre à l'agent de placer les immigrants qui demanderont un emploi immédiat lors de leur arrivée dans la Province.

JAMES A. GREEN,
Agent d'Immigration.

Département de l'Agriculture, des Statistiques et de la Santé.

Bureau de l'Immigration, Winnipeg, 5 juillet, 1886.
jno 15.7.86

AVIS.

AVIS. —VENTE DE TERRES pour arrerages de taxes, dans la Municipalite de Saint-Boniface.

En vertu d'un mandat émané par le président du Bureau du District Judiciaire de l'Est de la Province de Manitoba, sous son sceing et sous le sceau du dit Bureau du District Judiciaire de l'Est, à moi adressé, et daté le dix-septième jour de Juin A.D. 1886, me commandant de prélever sur les divers lots ou lopins de terrains ci-après mentionnés et décrits, dans la Municipalité de Saint-Boniface, pour les arrérages de taxes respectivement dus sur les dits terrains, ensemble avec les frais.

Je donne par les présentes avis, qu'à moins que les dits arrérages et les frais ne soient auparavant payés, lundi, le deuxième jour d'août prochain, à dix heures de l'avant-midi de ce jour, en l'hôtel-de-ville de St. Boniface, en la ville de St. Boniface, dans le comté de Selkirk, je vendrai à l'enchère telle quantité des dits terrains qui sera suffisante pour rencontrer les taxes et toutes les charges encourues, dans et pour la vente et la perception d'icelles, tel qu'autorisé par l'Acte Municipal de Manitoba de 1884 et ses amendements.

Description.	Section.	Township.	Range.	Arrears of Taxes.	Cost of Advert'g &c.	Total.	Patented or Unpatented
Lot 106 St. Boniface, 70 acres	......	......	......	236 66	2 00	238 66	do
NE¼ & N½ of SE¼	1	10	4 E	10 98	2 00	12 98	do
SW¼	2	10	4 E	59 66	2 00	61 66	do
NW¼ 4 & N½ of NE¼	5	10	4 E	39 67	2 00	41 67	do
E½ of SW¼ & SE¼	6	10	4 E	19 16	2 00	21 16	do
N½ of NE¼ of 10 & SE¼	15	10	4 E	11 78	2 00	13 78	do
N½ of NW¼ of 10 22 & SW¼	27	10	4 E	46 29	2 00	48 29	do
NW¼ & N½ of SW¼	34	10	4 E	28 75	2 00	30 75	do
NE¼ & N½ of SE¼	34	10	4 E	9 58	2 00	11 58	do
Lot 64 St. Boniface, 33 acres	......	......	......	48 32	2 00	50 32	do
Lot 65 St. Boniface, 37 acres	......	......	......	54 91	2 00	56 91	do
Outer 2 miles lot 73, St. Boniface, 63 acres	......	......	......	205 43	2 00	207 43	do
Outer 2 miles lot 72, St. Boniface, 61 acres	......	......	......	199 03	2 00	201 03	do
Outer 2 miles lot 74, St. Boniface, 66 acres	......	......	......	259 08	2 00	261 08	do
Outer 2 miles lot 75, St. Boniface, 66 acres	......	......	......	242 95	2 00	244 95	do

Dated at Winnipeg this seventeenth day of June A.D. 1886.

ARTHUR STEWART,
Secretary Treasurer.
Eastern Judicial District Board.
Box 1293, Winnipeg, Manitoba.

(No. 139) 25–29

Chemin de fer Canadien du Pacifique

DIVISION OUEST

SERVICE DES CONVOIS.

CHANGEMENT D'HEURES.

A partir du 3 Janvier 1886, et jusqu'à nouvel ordre, le service des convois se fera comme suit :

Lisez en descendant. | Lisez en montant.

Allant vers l'Est — Allant vers l'Ouest.

Départ.	Stations.	Arrivée.
† 6 15 p m	5 Winnipeg	† 8 10 a m
11 55 p m	Portage-du-Rat	2 18 a m
6 10 a m	Ignace	† 7 40 p m
† 9 15 a m	Savanne	4 23 p m
Arrivée		Départ
1 00 p m	2 Port-Arthur 3	†12 30 p m

Allant à l'Ouest. — Allant à l'Est

Départ	Stations.	Arrivée
†8 40 a m	2 Winnipeg 2	† 5 15 p m
11 10 a m	Portage-la-Prairie	2 35 p m
† 1 30 p m	Carberry	†11 45 a m
3 15 p m	Brandon	† 9 15 a m
4 45 p m	Virden	† 6 35 p m
5 33 p m	Elkhorn	5 44 a m
† 6 40 p m	Moosomin	† 4 35 a m
† 9 10 p m	Broadview	2 10 a m
1 30 a m	Qu'Appelle	11 10 p m
3 40 a m	Régina	9 30 p m
†6 25 a m a 15 / †6 55 a m l 14	Moose Jaw	5 l †7 30 pm / 14 a †7 00 pm
† 1 25 p m	Swift Current	†11 45 a m
6 55 p m	Maple Creek	5 40 a m
10 55 p m a 14 / 11 35 p m l 11	Medecine Hat	16 l 12 40 a m / 13 a †1 30 p m
† 7 05 a m	Gleichen	†4 10 p m
†10 35 a m a 8 / 12 01 p m l 10	Calgary	19 l 12 30 p m / 12 a 11 30 a m
† 4 25 p m a 10	Canmore	12 l 7 00 a m

Allant vers le Sud — Allant vers le Nord

Départ	Stations.	Arrivée
† 9 45 p m	1 Winnipeg	† 5 25 p m
12 15 p m	Dominion City	2 52 p m
Arrivée		Départ
†12 40 p m	Emerson 1	† 2 25 p m
Départ		Arrivée
8 15 a m	2 Winnipeg 2	†6 20 p m
11 00 a m	Morris	3 30 p m
†11 45 a m	Rosenfelt	†2 45 p m
Arrivée		Départ
12 45 p m	2 Gretna 2	1 45 p m
Départ		Arrivée
12 15 p m	2 Rosenfelt 2	†11 45 a m
2 10 p m	Morden	9 25 a m
Arrivée		Départ
4 30 p m	2 Manitou 2	7 45 a m

Allant Nord. — Allant Sud.

Départ	Stations.	Arrivée
4 00 p m	6 Winnipeg	† 9 30 a m
Arrivée		Départ
6 00 p m	Selkirk-Ouest 7	7 30 a m

Allant à l'Ouest. — Allant à l'Est.

Départ	Stations.	Arrivée
† 9 30 a m	6 Winnipeg	† 3 00 p m
10 30 a m	Stony Mountain	2 00 p m
Arrivée		Départ
10 55 a m	Stonewall 6	1 30 p m

Allant Sud-Ouest. — Allant Nord-Est

Départ	Stations.	Arrivée
†10 30 a m	9 Winnipeg	† 7 10 p m
11 40 a m	Headingly	6 15 p m
Arrivée		Départ
† 2 15 p m	Bout du chemin M'n S. W B 10	† 3 45 pm

† Stations où l'on peut manger.

1. Chaque jour. 2. Tous les jours excepté le dimanche. 3. Tous les jours excepté le mardi. 4. Tous les jours excepté le mercredi. 5. Tous les jours excepté le samedi. 6. Mardi, jeudi et samedi. 7. Lundi, mercredi et vendredi. 8. Dimanche et mercredi. 9. Lundi et mercredi. 10. Dimanche. 11. Mardi et samedi. 12. Lundi. 13. Mardi et jeudi. 14. Mardi, Vendredi et samedi. 15. Tous les jours excepté le lundi. 16. Dimanche, mardi et jeudi.

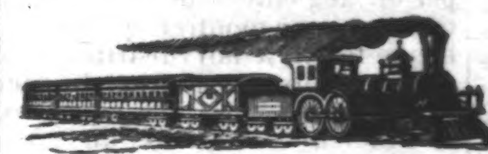
CHARS-DORTOIRS MAGNIFIQUES ATTACHÉS A TOUS LES TRAINS EN DESTINATION DIRECTE.

Les trains à l'Est de Brandon marcheront d'après le temps moyen du centre.

Entre Brandon et Canmore d'après le temps moyen des Montagnes. A l'Ouest de Canmore d'après le temps moyen du Pacifique.

JOHN M. EGAN, Surint. Général. W. C. VANHORNE, Gérant Général.
ROBERT KERR, Agent Général des Passagers.

jno.18.12.84.



STATISTIQUES VITALES

ENREGISTREMENT

De Naissances, Mariages et Sépultures.

Le Département de l'Agriculture et des Statistiques de Manitoba ayant décidé de faire strictement observer les dispositions de l'acte concernant l'enregistrement des naissances, mariages et sépultures, le Sous-Ministre, M. Acton Burrows, a émané des circulaires pour les Régistrateurs de division le clergé et les médecins, pratiquant par toute la province, attirant leur attention sur ces dispositions.

Comme la mise en force de l'acte exigera de la part des propriétaires, qu'action soit prise, le SOMMAIRE suivant DES PRINCIPALES FORMULES a été préparé :

Le Ministre de l'Agriculture et des Statistiques, comme Régistrateur Général, a le pouvoir de mettre l'acte en force.

REGISTRATEUR DE DIVISION

Chaque Municipalité, Cité et Ville incorporée est une division d'enregistrement, les Greffiers d'icelles étant des régistrateurs de division.

Des livres et des formes leur seront fournis par le Régistrateur Général—Ils devront être gardes en un lieu sûr pour faire les entrées tels que spécifié par l'acte, et le ou avant le quinze de Janvier et Juillet de chaque année, les Régistrateurs de Division enverront au Régistrateur Général les Régistres duement certifiés des naissances, mariages et sépultures des six derniers mois.

Ils auront droit de recevoir de leur municipalité un honoraire de six centins par chaque naissance, mariage et sépulture qu'ils enregistreront.

Ils seront passible d'une amende de $50 pour refus ou négligence à remplir leurs devoirs.

NAISSANCES.

Le père d'un enfant né dans cette Province, ou dans le cas de mort ou d'absence, la mère, ou dans le cas de la mort ou d'incapacité des deux parents, toute personne demeurant dans le même endroit que les parents, ou s'il n'y en a pas, alors l'occupant de la maison dans laquelle, à sa connaissance, tel enfant sera né, ou la sage-femme présente à la naissance, devra dans l'intervalle de trente jours de la date de telle naissance, donner avis au Régistrateur de division de la division, dans laquelle tel enfant sera né, donnant autant que possible les détails requis par le Régistrateur Général de temps en temps. Lesquels détails devront être entrés par le Régistrateur de Division dans son livre de régistres.

DEVOIRS DU CLERGÉ

Tout membre du clergé ou tout autre personne autorisée à marier, ou à faire des sépultures dans Manitoba, devra garder un régistre montrant le nom des personnes qu'il aura mariées ou qui seront mortes dans la division dont il aura charge et appartenant à sa congrégation.

Tout membre du clergé ou toute autre personne autorisée à célébrer des mariages, sera requis de faire rapport de chaque mariage qu'il aura célébré, au Régistrateur de la division dans laquelle le mariage aura été célébré, dans l'intervalle de quatre-vingt-dix jours, donnant tous les détails requis par la Cédule 'A' annexée à l'acte, et afin de l'aider à faire tel rapport, le Régistrateur de division de la division dans laquelle il demeure, lui remettra des formes en blanc contenant tous les détails requis.

Tout ministre ou toute autre personne faisant l'enterrement d'un corps sans avoir reçu un certificat signé du Régistrateur de la division dans laquelle la mortalité à eu lieu, que les détails de la mort ont été dûment enregistrés, devra faire un retour de telle mortalité en conformité de la Cédule "C" de l'acte, au Régistrateur de la division dans laquelle la mortalits a eu lieu, dans l'intervalle d'un mois après l'enterrement.

AVIS DE MORTALITÉ

L'occupant de la maison dans laquelle la mortalité a lieu, ou si l'occupant est la personne décédée, alors quelques-unes des personnes demeurant dans la maison dans laquelle la mortalité a eu lieu, ou si telle mortalité a eu lieu en dehors de la maison, alors une des personnes présentes à la mort ou ayant eu connaissance des circonstances qui ont pu l'amener, ou le Coroner qui aura fait l'enquête sur telle personne, devra, avant l'enterrement du corps, informer le Régistrateur de division de la division dans laquelle la mortalité a eu lieu, de telle mort, et lui donner au meilleur de sa connaissance les détails reçus concernant telle mortalité, pour être enregistrés suivant la forme que fournit l'acte.

DEVOIRS DES MÉDECINS.

Tout médecin pratiquant, dûment qualifié, ayant assisté à la dernière maladie d'une personne devra, dans l'intervalle d'un mois après avoir eu connaissance de la mort de telle personne, transmettre au Régistrateur de division de la division dans laquelle la mortalité aura eu lieu, un certificat sous sa signature, expliquant la cause de la mort en conformité de la formule de la céduie E annexée à l'acte. Il sera du devoir de tout médecin pratiquant de faire demande de formules ou blanc au Régistrateur de division, à la réception du certificat que lui aura envoyé le médecin pratiquant il devra enregistrer la cause de la mort conformément aux faits établis par le certificat.

AMENDES.

Toute personne faisant un faux état sera passible d'une amende de $100, et des mesures sont aussi prises pour qu'une amende soit imposée aux personnes qui négligeront de se soumettre aux différentes dispositions de l'acte.

Winnipeg, 3 sept, 1885. Jno.